

Déclaration à long terme du fournisseur

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé une déclaration à long terme du fournisseur conformément au règlement d'exécution (UE) 2015/2447.

Ces déclarations à long terme du fournisseur sont des justificatifs internes au sein de l'Union européenne.

Toutefois, pour la circulation transfrontalière des marchandises, l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne prévoit seulement les certificats de circulation des marchandises EUR 1 ou EUR-MED, ainsi que la déclaration d'origine sur facture ou la déclaration d'origine sur facture EUR-MED, qui peuvent uniquement se rapporter à une livraison concrète.

En l'absence d'une base juridique, les déclarations du fournisseur ne peuvent donc pas être utilisées pour la circulation transfrontalière des marchandises entre la Suisse et l'Union européenne.

Ainsi, nous ne pouvons malheureusement pas vous établir une déclaration à long terme du fournisseur.

Nous restons à tout moment à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Meilleures salutations.

Vogt AG Verbindungstechnik



Gaby Truffer
Responsable Exportation